



## Q.A.I. QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

**Entreprise certifiée ISO 9001 pour les domaines :**  
Diagnostics et contrôles des installations aérauliques  
Hygiénisation de l'air, des réseaux de ventilation et des équipements frigorifiques  
Fourniture & pose de filtres et d'équipements aérauliques

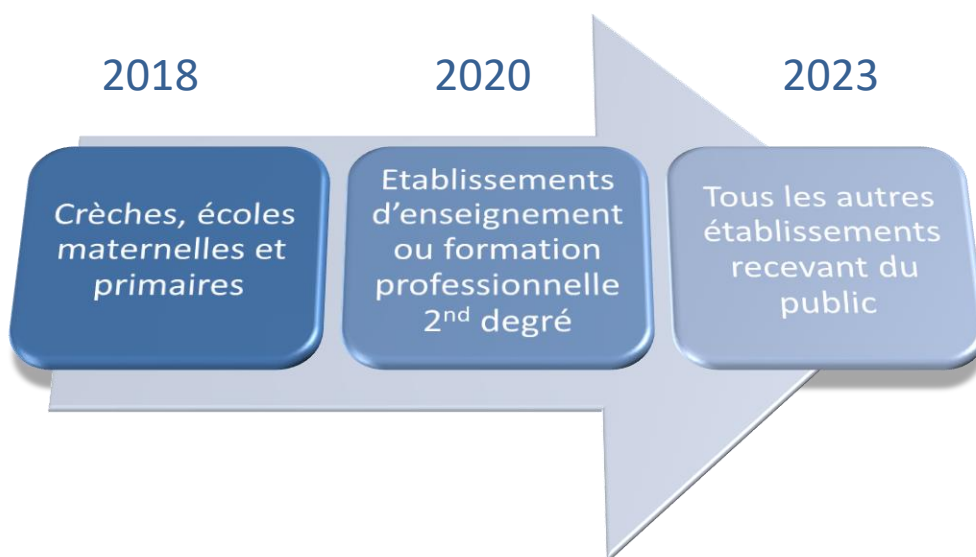


# NOS SOLUTIONS

La surveillance de la qualité de l'air intérieur a été rendue obligatoire par la loi Grenelle 2. Le Décret n° 2015-1926 du 30 décembre 2015 modifiant le décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 définit les modalités d'évaluation des moyens d'aération ainsi que les mesures de polluants qui doivent être effectuées dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air.

Ces décrets ont été modifiés par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 qui précise les modalités de surveillance dans certains ERP ainsi que de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération.

Qui est concerné et quelles sont les échéances ?



AIR & SOLUTIONS vous apporte ses compétences pour chacune des étapes de la démarche d'évaluation et d'amélioration de la Q.A.I.

Une démarche obligatoire



Evaluation des moyens d'aération



Rapport d'évaluation



Bilan des pratiques des intervenants



Plan d'actions pour améliorer la QAI

Contactez-nous !